

DELIBERATION CFVU-0120-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 7 décembre 2021,

Objet de la délibération : MCC MEM Pluripass / LAS -vote

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 13 décembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des Mini Entrevue Multiples (MEM) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de

l'Université d'Angers

**Signé le 17 décembre
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 17 décembre 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § **UFR** : Facult  de SANTE – D partement PluriPASS-LAS
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du** : 18/11/2021
- § **Passage   la CFVU du** : 13 D cembre 2021
- § **Ann e universitaire** : 2021-2022

Formation concern e : PluriPASS et LAS

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2020-2021	2021-2022
MEM (Mini Entrevue Multiple) Epreuve du second groupe	<p>2nd groupe d'épreuves : Phase d'oraux, de 10 minutes chacun ,4 MEM /100 soit une note /400 Classement oral est établi pour chaque filière .</p> <p>MEM 1 : Présentation orale d'un travail réalisé dans l'année (UEO)</p> <p>MEM 2 : Présentation de la réflexion de l'étudiant sur son orientation (3PE)</p> <p>MEM 3 : Discussion autour d'une situation complexe</p> <p>MEM 4 Transmission d'un conseil</p> <p>Classement final :classement écrit+ Classement oral</p>	<p>Déjà validé en CFVU de septembre 2021</p> <p>2nd groupe d'épreuves : Phase d'oraux, 4 MEM de 10 minutes chacun avec ou sans support, avec ou sans préparation.</p> <p>Chaque oral est noté sur 100 .</p> <p>Le Classement oral est établi pour chaque filière.</p> <p>Suite à la parution de l'arrêté du 22 octobre 2021, modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019, l'article 12 modifié , demande de valider les modalités et compétences évaluées par chaque épreuve .</p> <p>Modalités et compétences :</p> <p>MEM 1 : Aptitudes de communication en lien avec le projet professionnel de l'étudiant</p> <p>Présentation avec support de type Powerpoint.</p> <p>Durée : 10 minutes comprenant présentation et dialogue avec le jury</p> <p><i>Compétences évaluées : gestion d'un support, structuration d'une prise de parole, facultés de communication</i></p> <p>MEM 2 : Prise de conscience d'une situation à l'aide d'un document iconographique</p> <p>Evaluation avec un document iconographique.</p> <p>Durée: 10 min comprenant prise de connaissance du document, présentation du document, et d'interaction avec le jury</p> <p><i>Compétences évaluées : prise de conscience de la situation, argumentation, sens critique</i></p> <p>MEM 3 : Réflexion autour d'une situation complexe</p> <p>L'étudiant prend connaissance d'un texte (10 min de préparation en amont de son audition) puis il présente le sujet avant d'échanger avec le jury</p>

Durée: 10 minutes de préparation, puis 10 min
présentation et dialogue avec le jury

Compétences évaluées : capacité à synthétiser, prise
de recul et ouverture d'esprit, faire évoluer une
situation complexe

MEM 4 : Transmission d'un conseil

L'étudiant entre dans la salle où un interlocuteur
(acteur, juré...) joue le rôle de la personne ayant
besoin d'un conseil dans un contexte précis

Durée: 10 minutes d'échange

Compétences évaluées : Ecoute active, faire preuve
de bienveillance, faire preuve d'une attitude assertive